

Correction DS

La citoyenneté à Athènes au Vème siècle

- **Démocratie** : le gouvernement du peuple par le peuple
- **L'Agora**, au carrefour des voies principales, possède une triple fonction politique, religieuse et économique. C'est **le siège des principales institutions de la cité**.
- **Cité d'Athènes** n'est pas une démocratie au sens contemporain du terme : le pouvoir peut-être dans les mains d'un seul homme qui utilise la démagogie pour se faire réélire. CF. Périclès
- La **femme athénienne est écartée du débat et des fonctions politiques**. Elle ne joue aucun rôle militaire, sauf dans des cas exceptionnels d'urgence. **Elle est néanmoins associée à la communauté civique grâce à sa participation aux nombreuses fêtes** religieuses de la cité (processions, chœurs) et accède librement aux sanctuaires, dont elle peut être prêtresse. **Elles ont cependant un rôle essentiel: ce sont elles qui enfantent les futurs citoyens**. Indispensables à la cité, elles ont aussi un rôle religieux. On leur confie notamment le soin de tisser **le vêtement sacré (ou peplos) que la cité offre tous les quatre ans à la déesse Athéna** dans le cadre de la fête des Panathénées. Exclues de la vie politique, les femmes sont cependant intégrées à la communauté athénienne.
- Athènes Vème siècle : **Athènes est une cité (polis)**, c'est-à-dire une communauté constituée d'une ville et de son territoire qui domine la Grèce
- Conditions d'accès à la citoyenneté : Pour être citoyen au V^e siècle avant J.-C., **il faut être un homme libre, âgé de plus de 18 ans**. La citoyenneté est conditionnée **par la naissance : à partir de 451**, il faut **être de père citoyen et de mère athénienne**. Celui qui remplit ces conditions est inscrit sur les registres du dème.

2 Qui est citoyen parmi la population athénienne ?

Nombre	Statut
Citoyens : 40 000	Citoyens Athéniens de plus de 18 ans, de père citoyen et de mère fille de citoyen et ayant accompli leur éphébie
Femmes et enfants de citoyens : 110 000	Non-citoyens
Métèques (femmes et enfants compris) : 40 000	Non-citoyens Étrangers domiciliés à Athènes mais exclus de la vie politique
Esclaves (femmes et enfants compris) : 110 000 à 150 000	Non-citoyens Ils ne sont pas libres, n'ont pas de famille et ne possèdent rien

Le citoyen a des DROITS :

- celui de participer à la vie politique (droit de voter et d'être élu magistrat). Le citoyen bénéficie d'importants droits politiques. Il siège librement à l'Assemblée; il participe plusieurs fois dans sa vie, après l'âge de 30 ans, au Conseil (*Boulé*) et aux tribunaux (*Héliée*). Une indemnité (*misthos*) lui est accordée pour qu'il consacre du temps à la vie civique, qu'il s'agisse de réunions politiques ou de spectacles communautaires.

- celui de posséder de la terre. Il possède seul le droit de propriété sur le territoire de la cité. Dans le domaine religieux, il peut prendre part aux sacrifices et exercer une prêtrise.

Mais il a aussi des DEVOIRS :

- il doit défendre la cité.
- il doit prendre part aux fêtes religieuses (les liturgies)
- il doit participer aux dépenses de la cité s'il est riche (les liturgies).
- il peut être désigné (par tirage au sort) comme juge au tribunal de l'héliée.

Si le citoyen manque à ses devoirs ou met la démocratie en danger, il peut être exilé, c'est l'ostracisme

Les exclus

Les femmes des citoyens :

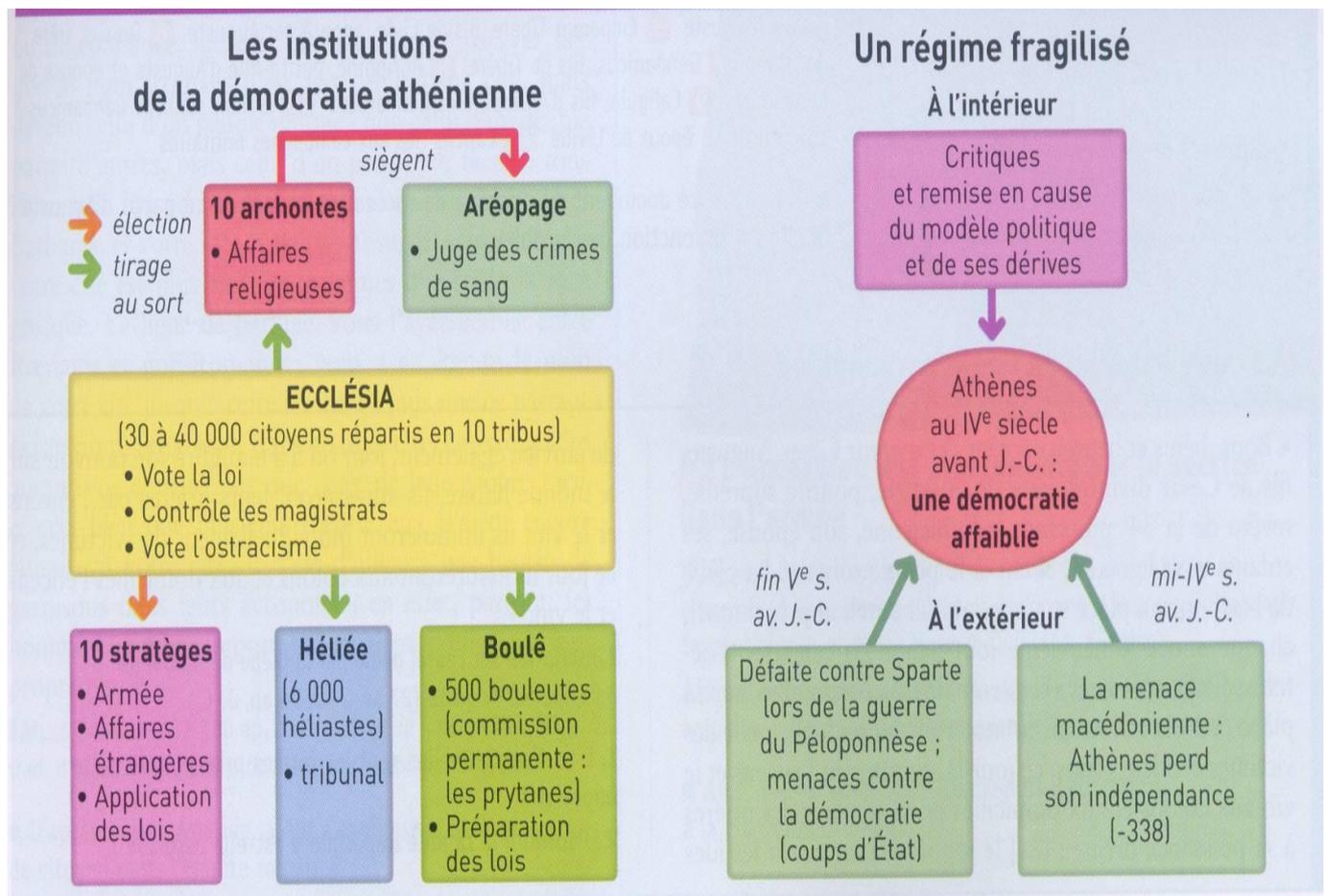
Elles n'ont aucun droit civique, elles sont soumises à l'autorité de leur mari, sortent peu et s'occupent des travaux ménagers, le gynécée, une pièce spéciale, leur est réservé dans la maison. Leur seul privilège est de transmettre la citoyenneté.

Xénophon parle "La divinité, selon moi, a adapté la nature de la femme aux travaux et aux soins de l'intérieur et celle de l'homme aux travaux du dehors".

Les métèques :

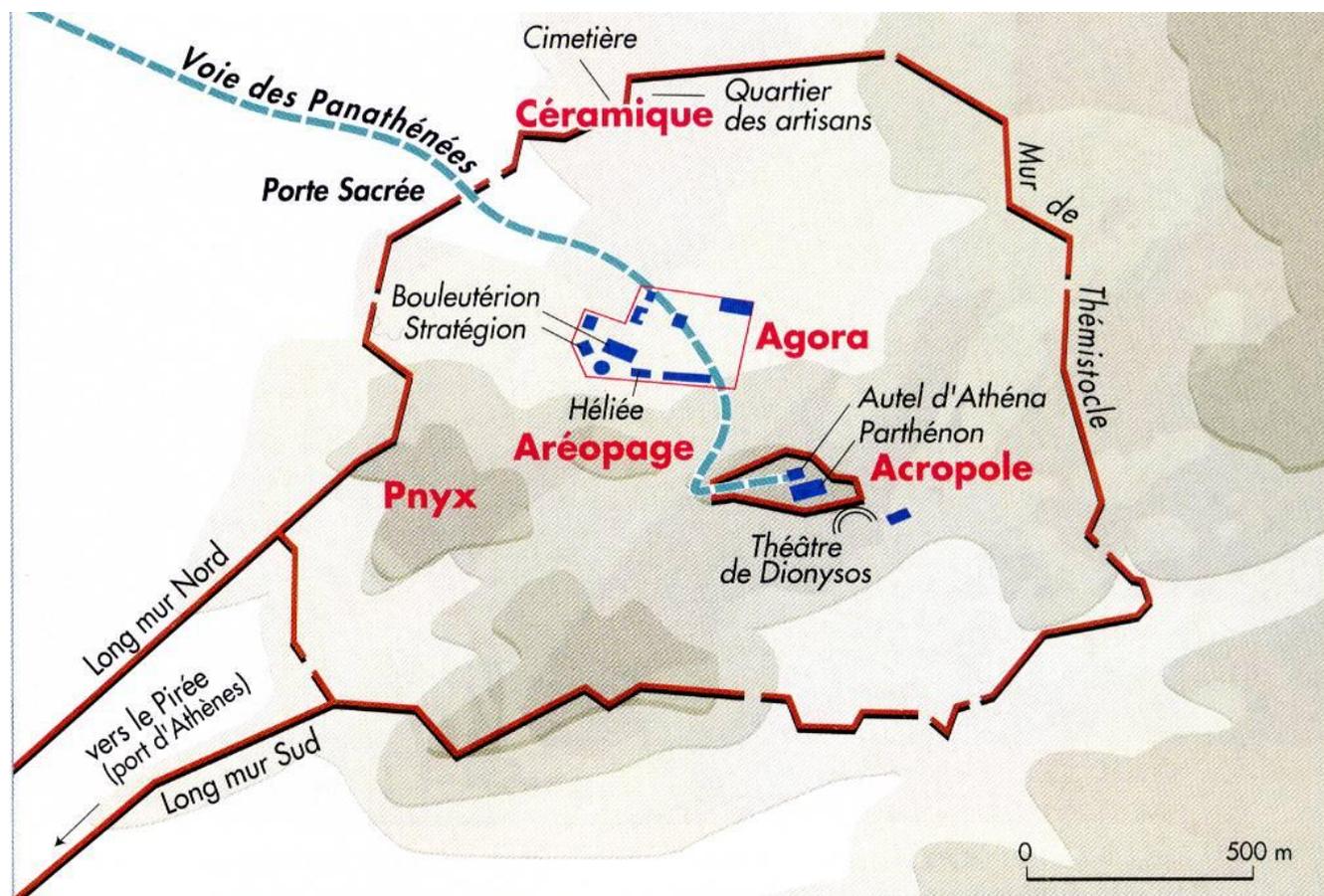
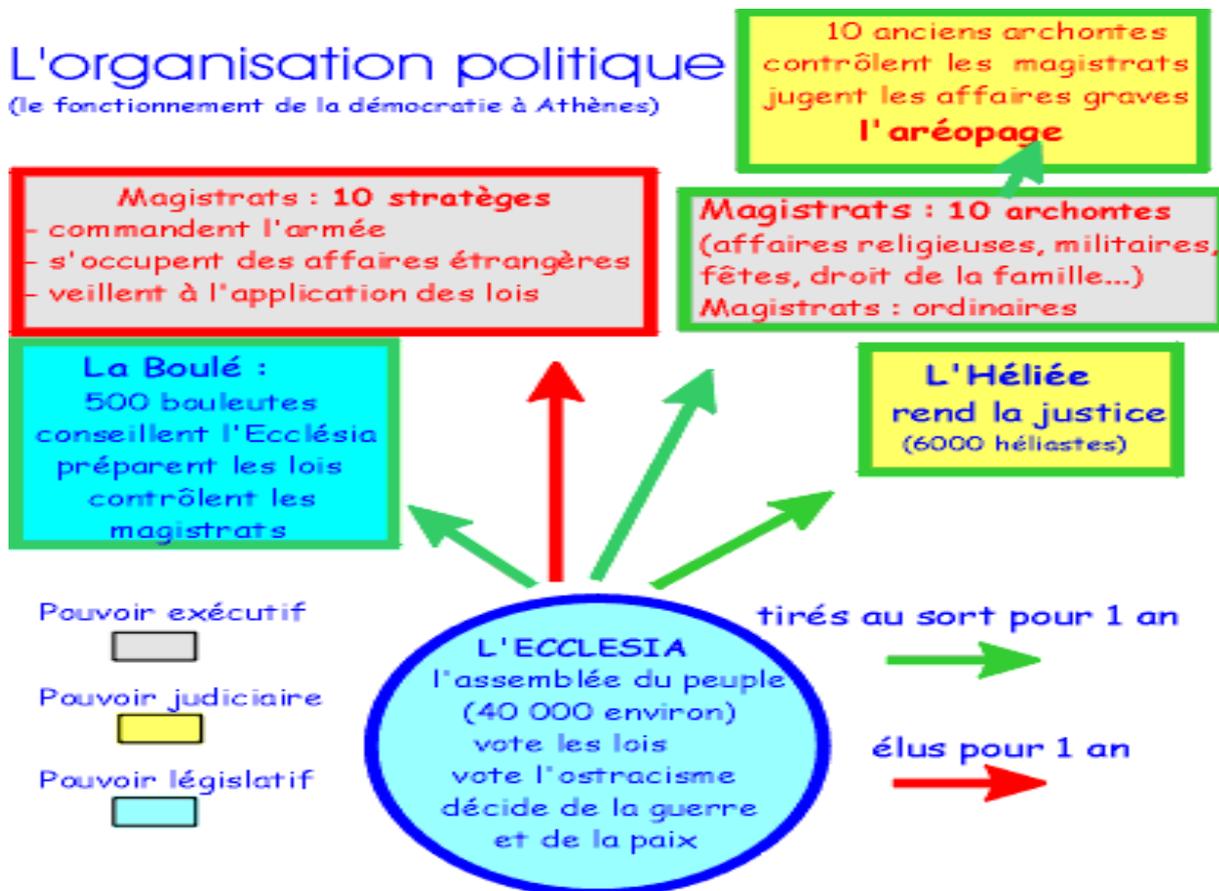
Ce sont des hommes libres, des étrangers grecs ou barbares, installés à Athènes. Ils paient une taxe spéciale mais peuvent s'enrichir dans l'artisanat ou le commerce. Ils n'ont aucun droit politique, ne peuvent posséder de la terre mais ils sont soumis aux mêmes charges fiscales et militaires que les citoyens, ils sont surtout utilisés dans la flotte car ils ne peuvent être cavalier.

Les esclaves : outils animés



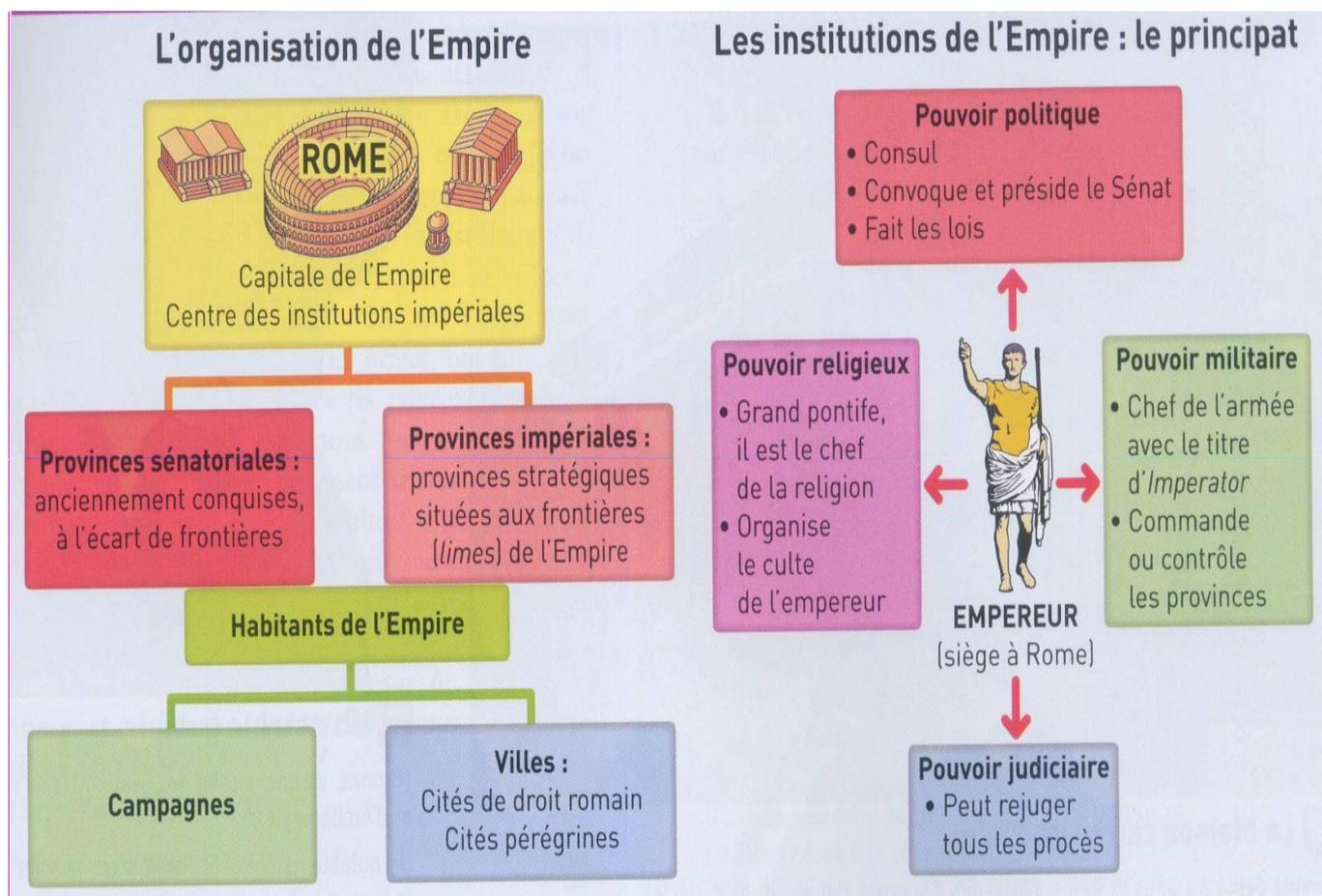
L'organisation politique

(Le fonctionnement de la démocratie à Athènes)



La citoyenneté à Rome

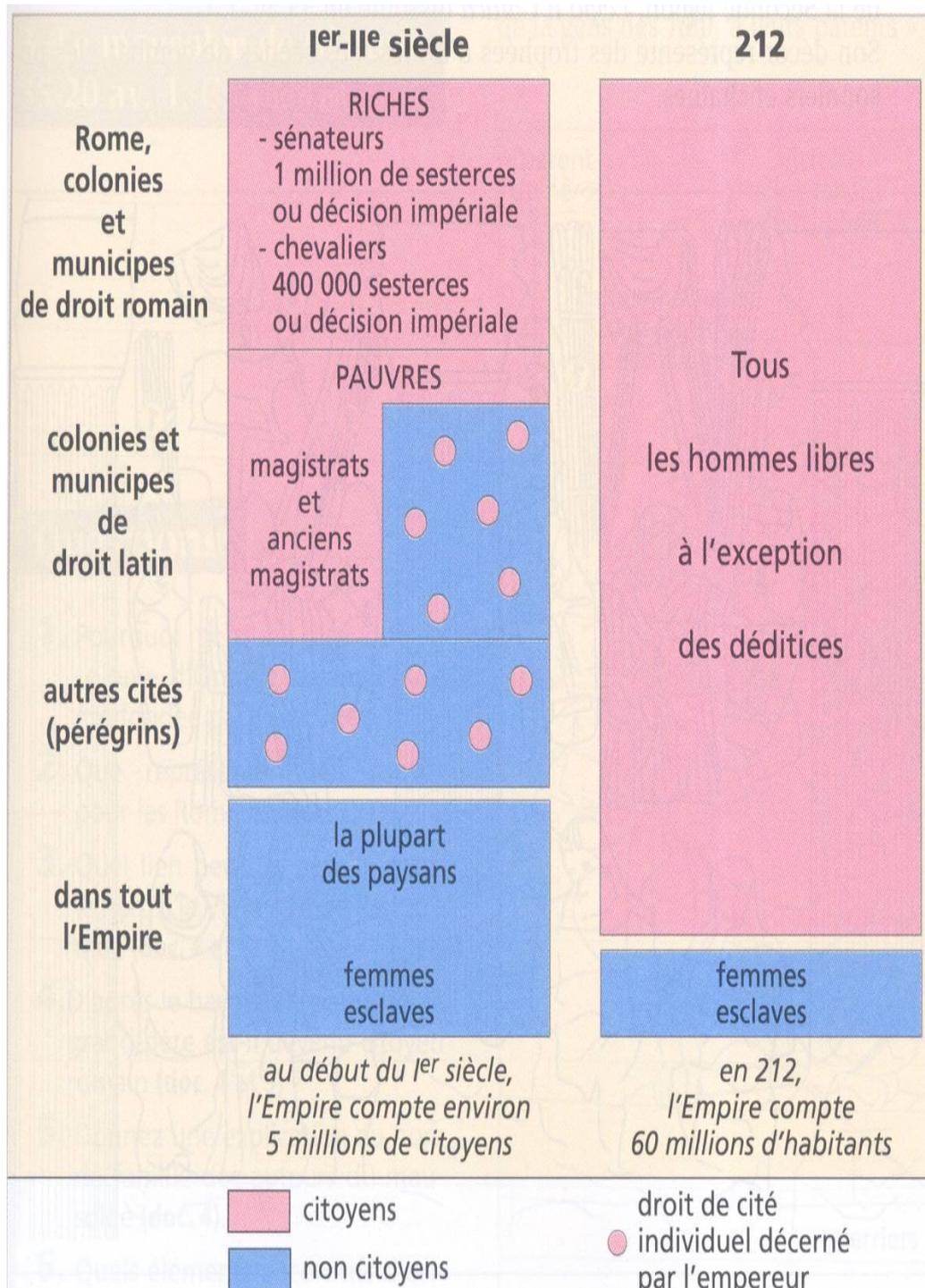
L'organisation de l'empire



Les citoyens romains

A noter que la citoyenneté romaine ne commença à être accordée à des personnes vivant en dehors de Rome qu'à la fin de la république (promulgation de la *Lex Julia* en 90 avant Jésus Christ.). Ce n'est que sous l'Empire que la citoyenneté romaine fut accordée plus facilement aux peuples sous domination romaine. D'ailleurs, en 212 après Jésus Christ, *l'édit de Caracalla* accorda la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire romain.

Les femmes, quant à elles, considérées comme mineures, ne bénéficiaient pas de la plupart des droits et devoirs réservés aux citoyens.



Les droits du citoyen romain – (civils et politiques)

- Le *jus commercii* donnait droit aux Romains d'acheter et de vendre sur le territoire romain ;
- le *jus connubii* autorisait le citoyen à épouser une citoyenne romaine ;
- le *jus legis actionis* permettait aux Romains d'intenter une action en justice devant un tribunal romain.
- le *jus suffragii* leur accordait le droit de vote ;
- le *jus honorum* leur permettait d'être élus à une magistrature ; le *jus censum* leur donnait le droit d'avoir une propriété ; cependant que le *jus honorum* était réservé aux Romains les plus fortunés, l'accès aux magistratures du *cursus honorum* s'établissant en fonction de l'impôt payé.
- le *jus sacrorum* leur donnait le droit de participer à la vie religieuse de la cité.

Les devoirs du citoyen romain

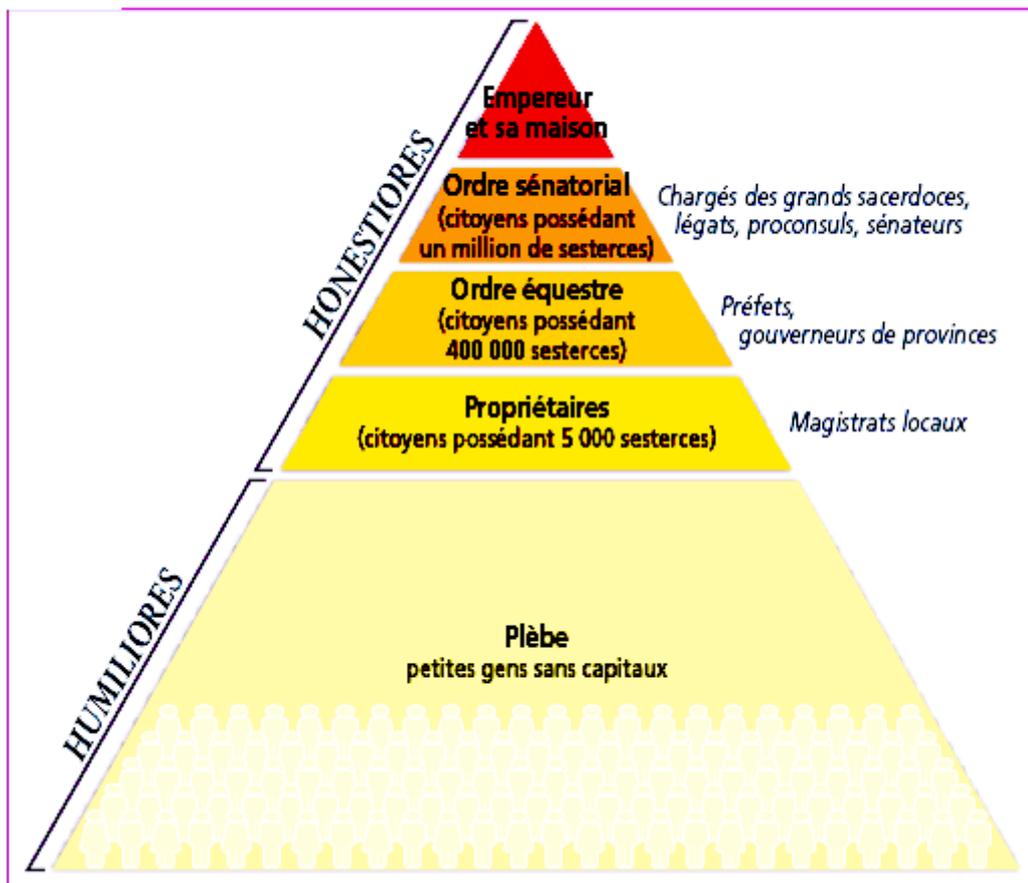
- Le *census* obligeait les Romains à se faire recenser (l'objectif était d'évaluer la fortune des citoyens.) ;

→ le *jus militae* les obligeaient à servir dans l'armée ;

→ les Romains avaient l'obligation de verser le *tributum*, un tribut occasionnel servant à compenser les dépenses militaires.

Cependant, les citoyens les plus pauvres furent exemptés du *jus militae* jusqu'aux réformes de *Marius* (entre 106 et 103 avant Jésus Christ.), ces derniers n'ayant pas les moyens de se payer leur armes et leur armure

La pyramide sociale sous l'Empire romain.



Des exclus : femmes, esclaves, affranchis

- **Les Romaines.** Après leur mariage, sous la tutelle de leur père à celle de leur mari. Mais elles ne sont pas confinées dans un gynécée comme en Grèce. **Les femmes mariées (les matrones) et les veuves disposent d'une citoyenneté réduite aux droits civils.** Elles **peuvent hériter et ont droit aux éloges funèbres.** Dans l'élite sociale, les divorces sont néanmoins fréquents afin d'assurer la descendance de la famille.
- **Esclaves et affranchis.** Comme dans toute cité antique, les esclaves sont très nombreux à Rome et leur condition sociale est fort variable. Encore impitoyable au début de l'Empire, la loi tend ensuite à protéger davantage les esclaves des mauvais traitements de leur maître. **Contrairement aux usages grecs, les affranchis accèdent à la citoyenneté romaine**



La romanisation
 histgeo.voila.net

<http://img.over-blog.com/600x450/2/09/46/32/images/dossier-2013/Diapositive23-copie-1.jpg>

Voir le site :

<http://hist.geo.seconde.over-blog.com/article-la-citoyennete-a-rome-121789696.html>

La chrétienté au Moyen-Age

La bible est le livre sacré

- Des juifs et des Chrétiens

D'après la bible, Les 10 commandements ont été remis

- A Moïse

Le messie est

- Un envoyé divin

Les Evangiles sont attribués à

- Matthieu, Marc, Luc et Jean

En grec, les Evangiles signifient

- Bonne nouvelle

On devient chrétien

- Par le baptême

L'Eucharistie une cérémonie qui célèbre

- Le dernier repas de Jésus et l'alliance entre les Chrétiens et le Christ

Quelles sont les croyances chrétiennes ?

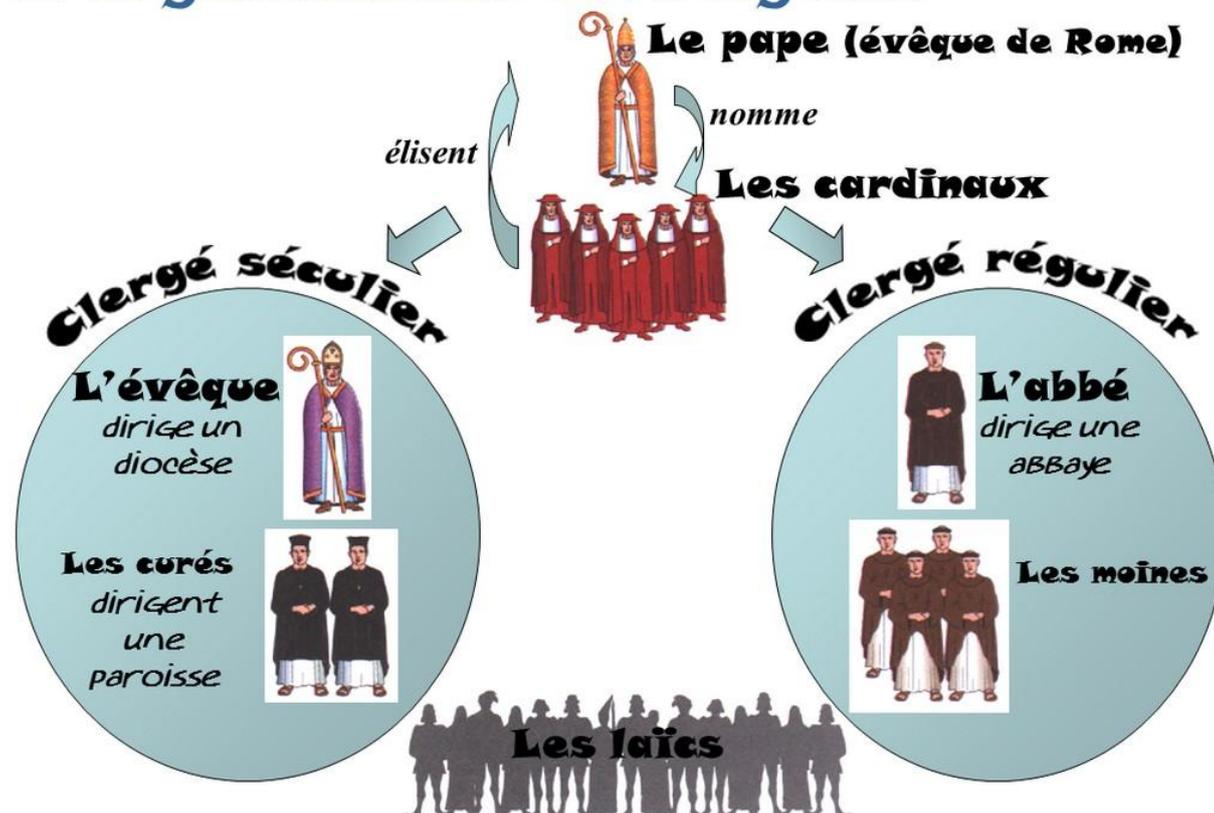
Au Moyen Age, la vie quotidienne des populations accorde beaucoup de place à la religion chrétienne.

Tous sont croyants et respectent le dogme chrétien, la Trinité (Le Père, le Fils et le Saint Esprit).

- **Faire son salut est une préoccupation essentielle**, car les populations craignent Dieu et ont peur de la mort. L'espoir en la **résurrection**, élément central du dogme chrétien, concerne toutes les couches de la société ; outre la **prière, faire la charité, des dons à une église, une abbaye sont perçus comme des moyens de faciliter son salut**. Après la mort, **les croyants espèrent entrer au Paradis**. Les portails sculptés des églises servent à éduquer les croyants, en montrant la scène du Jugement dernier.
- **Le calendrier chrétien s'ordonne autour du jour du Seigneur** (le dimanche), et de grandes fêtes : Noël (naissance du Christ), Pâques (résurrection du Christ), Ascension (montée du Christ au ciel), Pentecôte (descente de l'esprit saint sur les apôtres)...
- **Les fêtes peuvent être précédées de périodes de jeûne**. Le vendredi est un jour « maigre », le Carême est une période de privations durant les quarante jours précédant la fête de Pâques. La repentance et la pénitence, la privation, l'humilité, la mortification permettent d'obtenir le pardon de Dieu ; la notion de péché est centrale.
- **La religion chrétienne favorise aussi le culte de Marie, mère de Dieu** (une cathédrale Notre Dame est consacrée à la Vierge).
- **Les saints, protecteurs des métiers** (saints patrons) sont souvent vénérés car morts en martyrs dans les premiers temps du christianisme : le tombeau d'un saint, l'existence d'un reliquaire peuvent générer des grands pèlerinages (croyants de toutes les couches sociales espèrent se rendre à Jérusalem, Rome, Saint-Jacques de Compostelle...) mais aussi des pèlerinages locaux (Conques, Rocamadour...).
- **Les lieux de culte sont les églises, les chapelles, les oratoires, les abbayes** et les cathédrales, symboles du pouvoir de l'évêque dans une ville.

<http://lewebpedagogique.com/geoclioclaudiel/2012/11/16/la-chretiente-medievale-exemple-de-devoir-en-seconde/>

L'organisation de l'Eglise



CEUX QUI PRIENT = ROLE DE L'EGLISE AU MOYEN AGE

Autour de l'an mil, il y avait 3 groupes dans l'Europe chrétienne :

- Ceux qui prient = le clergé
- Ceux qui combattent : les nobles
- Ceux qui travaillent = les paysans, artisans, bourgeois

I L'EGLISE ET LA SOCIETE

1. La société est chrétienne

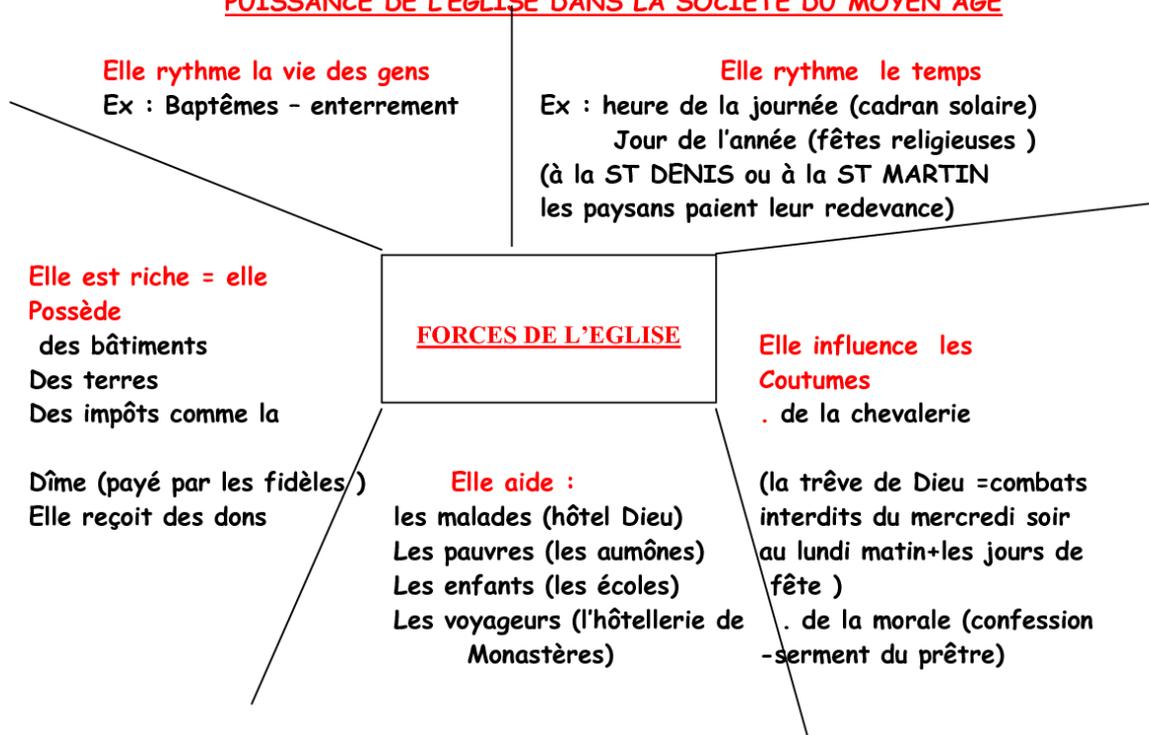
Presque tous les occidentaux sont **chrétiens catholiques** autour de l'an 1000 (mil ou mille). Ils croient en **Jésus - Christ** et **Dieu** qui les jugera lors du **jugement dernier** :

- Les bons iront au **paradis**
- Les mauvais iront en **enfer**

2. L'Eglise est puissante

- La vie des hommes est **rythmée par l'Eglise** (ex : sacrement du baptême..., fêtes religieuses, messe le Dimanche)
- L'Eglise est **très présente dans leur vie quotidienne** (ex : les moines font l'école)
- L'Eglise est **riche**

PUISSANCE DE L'EGLISE DANS LA SOCIETE DU MOYEN AGE



docstoc.com

Définitions :

SEANCE 1 : AU V^o SIECLE, A ATHENES, QU'EST-CE QU'UN CITOYEN ?

I. Un habitant de la polis

Athènes est une polis formée :

- A. D'un Espace urbain et espace rural
- B. D'un Espace civique et espace géographique
- C. D'un Centre religieux et centre politique

II. Un homme qui jouit de privilèges et de droits

- A. Une citoyenneté réservée à un petit nombre
- B. Un homme qui jouit de nombreux droits
- C. et qui exclue beaucoup d'autres :

III. Un homme qui doit vivre à la grecque en échange

- Les obligations
 - **L'éphébie.**
 - Les activités quotidiennes, mais aussi les fêtes notamment les différents jeux et concours
 - Vie publique : **participer aux séances de l'Assemblée et d'exercer les charges publiques**
- Participer aux dépenses de la cité

SEANCE 2 : COMMENT S'EXERCE LE METIER DE CITOYEN A ATHENES AU V^o SIECLE ?

I. Des institutions définissent le pouvoir et assurent l'isonomie

- A. Le pouvoir législatif est défini par la loi
- B. Les autres pouvoirs aussi
- C. Tout est organisé pour mettre en place l'isonomie

II. La démocratie directe s'installe

- A. Les règles du jeu politique
- B. La question de la participation populaire
- C. La formation d'une classe politique

SEANCE 3 : COMMENT SE VIT LA DEMOCRATIE QUI TENTE DE SURMONTER LES CRISES ? Y PARVIENT-ELLE ?

I. POUR VIVRE SA CITOYENNETE, LE CITOYEN ATHENIEN PARTICIPE A LA VIE DE LA CITE

- A. Vie religieuse
- B. Vie publique

II. MAIS AUSSI EN DISCUTANT LE PRINCIPE DEMOCRATIQUE ET EN DEFENDANT LA CITE DANS LES EPREUVES.

- A. La crise de la fin du Ve siècle avant J.-C.
- B. La vie démocratique au Ive siècle avant J.-C.
- C. La chute de la démocratie

SEANCE 1 : COMMENT DEFINIR LE ROLE DU CITOYEN DANS L'EMPIRE ROMAIN DU IER AU IIIEME SIECLE?

I. Etre citoyen, c'est d'abord faire partie de l'Empire

A. L'empire s'installe au premier siècle pour s'adapter à l'extension de son territoire

La crise de la République romaine oblige à définir un nouveau régime

- Les conséquences de l'expansion territoriale.
- L'avènement du principat (27 av.J.-C. : .

Le nouveau régime d'Auguste

- Une monarchie respectueuse des formes républicaines : Le nouveau régime =compromis passé entre l'aristocratie sénatoriale et Auguste.

L'*imperium* des consuls et la puissance tribunicienne sont ainsi attribuées au *princeps* (ou empereur).

- La succession impériale. Auguste instaure un pouvoir héréditaire qui respecte les privilèges de l'armée et du Sénat.

B. L'empire doit mettre en place une nouvelle administration

Le gouvernement impérial

- L'**administration impériale**. L'empereur réside le plus souvent à Rome.
 - Au centre du pouvoir, l'Empereur.
 - La dignité impériale devient héréditaire dans la famille d'Auguste avec la transmission du pouvoir à son fils adoptif libère,

L'administration des provinces : Les cités dans l'Empire romain

- L'administration provinciale.
- Le maintien de la cité
- Une hiérarchie de statuts
- Le fonctionnement de la cité

II. Ce nouveau régime redéfinit le statut du citoyen

A. Être citoyen romain, un statut ouvert

La citoyenneté romaine

Les différents modes d'accès à la citoyenneté

- **Devenir citoyen.**
 - Ces derniers résident aussi bien à Rome qu'en Italie et dans les provinces. Ils sont près d'1 million,.
 - **Par l'hérédité:** Par la naissance, les enfants nés d'un mariage romain sont citoyens romains.
 - **Par l'affranchissement:** l'esclave, dénué de tout droit, devient citoyen romain lorsque son maître, lui-même citoyen, l'affranchit.
 - **Le service militaire et la gestion d'une cité dans les provinces assurent quasi automatiquement la citoyenneté** à toute la famille
 - Par décision de l'empereur. Ainsi, les empereurs ont pu l'octroyer en période de guerre pour s'allier les élites des régions conquises ou en récompense de services rendus pendant la guerre.

Lors d'une cérémonie, les garçons deviennent citoyens en revêtant **la toge virile** vers leur dix-septième année. Le citoyen romain s'identifie par ses trois noms (tria nomina) : un prénom, un nom et un surnom.

B. Droits et devoirs du citoyen : Être citoyen romain, un statut privilégié

Le statut

- **La citoyenneté romaine** assure à celui qui la possède des **droits** :
 - **Un statut juridique privilégié, unifié** dans tout l'Empire et qui prime sur les droits locaux.
 - Le citoyen bénéficie **d'une garantie judiciaire**: il ne peut être jugé que devant des magistrats romains et peut recourir au jugement de l'empereur en dernier recours.
 - Il bénéficie aussi du **droit romain** : le droit de mariage, le droit de propriété et de léguer ses biens à ses héritiers

- Le citoyen romain a aussi **des obligations**.
 - Il doit effectuer le service militaire, il sert dans la légion, son service est plus court et mieux rémunéré que celui des autres soldats.
 - Le citoyen **ne paie pas d'impôt direct**, à l'inverse des non-citoyens.
 - Il paie des **impôts indirects** comme, par exemple, 5 % sur les héritages.

On note des limites :

Un statut inégalitaire :

Une élite de la fortune s'impose.

Des exclus : femmes, esclaves, affranchis

SEANCE 2 : EN QUOI L'ACCESSION A LA CITOYENNETE EST-ELLE UN OUTIL DE ROMANISATION DE L'EMPIRE ?

I. Un exemple de romanisation : étude de cas : La Gaule romaine

Comment la civilisation romaine s'est-elle répandue ?

A. La conquête romaine

- Avant la conquête, **Un pays sans unité.**
- **Une conquête longue et difficile.**

B. La Gaule dominée et civilisée

- **Des élites ralliées au pouvoir impérial.**
- **La diffusion du modèle romain.**

C. La romanisation de la Gaule

- **Un syncrétisme religieux.**
- **Un rayonnement culturel inégal.**

II. Ainsi L'empire est une mosaïque de peuples qui acceptent plus ou moins bien la domination romaine

La romanisation de l'empire : Dans quelle mesure les habitants de l'Empire romain ont-ils accepté la civilisation de leurs conquérants?

A. Une mosaïque de communautés

- **Cités et peuples pérégrins.** Le statut des sujets de l'Empire dépend de la communauté à laquelle ils appartiennent.
- **Colonies et municipes.**

B. « Rome n'est plus dans Rome » (Corneille)

- **La citoyenneté, un honneur réservé aux notables.**
- **L'Édit de Caracalla, un tournant dans l'histoire de Rome.**

La décision de l'empereur Caracalla **d'étendre la citoyenneté à tous les citoyens de l'empire, en 212** après J.-C., marque une **profonde rupture**.

**Pour unir tous ces peuples, La citoyenneté devient un outil de la romanisation de l'Empire
En quoi l'accès à la citoyenneté est-il un aspect de la romanisation de l'Empire?**

A. L'extension de la citoyenneté

Jusqu'à la fin de la République

L'extension de la citoyenneté sous l'Empire

B. La romanisation par l'adoption du modèle romain

Les élites provinciales deviennent romaines

Un mode de vie dont le modèle est Rome

SEANCE 1: POURQUOI L'EGLISE EST-ELLE LE PREMIER ORDRE DE LA SOCIETE MEDIEVALE ?

I. Elle s'est imposée comme rempart au désordre grâce à son institution hiérarchisée

A. La chrétienté et la religion

B. L'Eglise est une institution composée de plusieurs groupes :

II. Elle s'est intégrée à la société seigneuriale

A. Le contrôle de l'Eglise sur la vie personnelle

B. Le contrôle sur les pratiques sociales et la société

III. Elle s'est réformée pour mieux assoir son rôle

A. La réforme grégorienne

B. Le pouvoir pontifical

SEANCE 2: COMMENT L'ABBAYE DE SAINTE-FOY DE CONQUES TEMOIGNE-T-ELLE DE LA PRESENCE DE L'EGLISE DANS LA VIE DES EUROPEENS ?

I. L'abbaye comme l'église sont au cœur d'un Occident chrétien

II. Mais elle est aussi au centre d'un espace local, la paroisse qui structure la société

III. Elle reste « une bible de pierres » qui enseigne les croyances à la société médiévale

SEANCE 3: POURQUOI ET COMMENT L'EGLISE, DE PLUS EN PLUS INTRANSIGEANTE EN OCCIDENT, TENTE-T-ELLE D'ETENDRE SON INFLUENCE AU-DELA DU MONDE CHRETIEN ?

I. Face aux nouveaux défis, l'Eglise devient de plus en plus intransigente

A. Des ordres nouveaux se créent pour faire face aux enjeux

B. Un encadrement plus présent car la chrétienté s'étend

II. Pour lutter contre les hérésies

A. Le temps des hérétiques.

B. La répression.

III. Et pour faire face aux autres religions

A. L'islam.

B. Les juifs.

